



# COMMUNE DE CRESSIER

---

## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 332'000.- concernant la modification du carrefour Malpierres – RC5 et la création de deux arrêts de bus

---

Conseil général du 11 juin 2020 - point 7 de l'ordre du jour

---

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### 1. Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal demande à votre autorité de lui octroyer un crédit pour la modification du carrefour Malpierres – RC5 ainsi que la création de deux arrêts de bus. Le projet proposé à trois buts distincts :

- i. Maintenir une bonne fluidité de la circulation malgré l'augmentation attendue du trafic.
- ii. Réaliser deux arrêts de bus et améliorer la sécurité des piétons.
- iii. Assurer une bonne connexion entre le futur trottoir qui sera réalisé le long de la RC5 et le chemin des Malpierres d'une part et Frigemo d'autre part.

### 2. Développement concernant les aspects routiers

Le développement des futurs quartiers des Argilles est et ouest et du Vignoble correspond à la réalisation de 120 nouveaux logements et va donc engendrer l'arrivée de 300 à 400 nouveaux habitants à l'est du chemin des Malpierres. Lors de la discussion des plans de quartiers des Argilles est et ouest, il a été demandé aux promoteurs de réaliser une étude sur l'impact de ces projets sur la circulation et de proposer des mesures.

Cette étude, réalisée par le bureau Christe & Gyax à Yverdon, conclut que les nouveaux développements allaient engendrer une augmentation de 40% du trafic sur le bas du chemin des Malpierres (entre les Argilles et la RC5). Plus de deux tiers de ce trafic supplémentaire serait en direction ou en provenance de Cornaux (accès autoroutier), le solde en direction ou en provenance de Cressier.

Afin d'éviter un engorgement du carrefour, principalement pour les automobilistes utilisant la RC5 pour se rendre au centre de Cressier, le bureau Christe & Gyax a recommandé la réalisation d'un « tourner à gauche » sur la RC5, c'est-à-dire d'une présélection sur la RC5 utilisée par les usagers bifurquant sur le chemin des Malpierres.

A noter que le bureau Christe & Gyax a déconseillé la réalisation d'une seconde sortie sur la RC5, comme cela avait été envisagé dans les années septante (création d'alignement) entre les bâtiments des entreprises Fazio et Gétaz-Romang.

### 3. Développement concernant les aspects piétons et les arrêts de bus

Pour améliorer légèrement le confort des usagers et réduire les risques, le Conseil communal a fait goudronner en 2018 des arrêts de bus très provisoires. Ces arrêts ont certes amélioré la situation antérieure, mais ne répondent pas aux normes actuelles (accès personnes à mobilité réduite entre autre). De plus, l'étude Christe & Gygax a montré que le carrefour posait un problème de sécurité pour les piétons, en particulier sur le bas de la rue des Malpieres (absence de trottoir) et pour la traversée de la RC5 (absence d'îlot central).

De plus, le futur trottoir le long de la RC5 entre Cressier et Cornaux devra être raccordé au chemin des Malpieres et aux industries situées au sud des voies CFF.

### 4. Projet proposé

Le projet proposé prévoit le déplacement des deux arrêts de bus et la réalisation d'un passage piéton sécurisé (c'est-à-dire avec un îlot central) côté Cressier du carrefour, ainsi que l'élargissement de la RC5 pour créer un « tourner à gauche » côté Cornaux du carrefour. Sur le bas du chemin des Malpieres, un passage piéton sera également réalisé (pour les piétons arrivant du futur trottoir situé le long de la RC5 entre Cornaux et Cressier) et un trottoir sera réalisé le long du bâtiment des travaux publics.

La création des arrêts de bus nécessitera de remplacer le mur de soutènement situé au sud du hangar des travaux publics par un talus de manière à gagner un peu de place.

**Le plan du projet établi par le bureau VBI à Cornaux est annexé.**

### 5. Coût et financement

Le coût total du projet est le suivant :

Détail	Montant
Arrêt de bus	CHF. 98'067.-
RC5	CHF. 126'624.-
Route communale et trottoirs	CHF. 145'217.-
<b>Total Travaux</b>	<b>CHF. 369'908.-</b>
Divers et imprévus	CHF. 15'000.-
Honoraires	CHF. 50'000.-
<b>Total Projet (HT)</b>	<b>CHF. 434'908.-</b>
TVA 7,7%	CHF. 33'488.-
<b>Total projet (TTC)</b>	<b>CHF. 468'396.-</b>

Le canton prendra en charge par l'intermédiaire du service des ponts et chaussée les travaux du bandeau routier soit: CHF. 126'624.- HT.

Par ailleurs, les arrêts de bus font l'objet d'un subventionnement cantonal à hauteur de 20% du coût des travaux plafonnés à CHF. 20'000.- par arrêt. La subvention est estimée à CHF. 23'000.- HT.

Sur la base des règles définies, la prise en charge n'est pas incluse dans la demande de crédit, mais la subvention doit l'être. En conséquence, le crédit demandé s'élève à CHF. 308'284.- HT, soit **CHF. 332'000.- TTC.**

## **6. Conclusion**

La volonté du Conseil Communal est d'améliorer la sécurité de carrefour Malpierres – RC5 pour tous les usagers (piétons et automobilistes) et de réaliser des arrêts de bus répondant aux normes actuelles. Compte tenu du trafic de camion qui sera généré lors de la réalisation des plans de quartier, il nous semble que ces travaux devraient se faire dès que possible.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance du présent rapport et des documents annexés et, restons intéressés à toutes prises de position.

Cressier, le 25 mai 2020

Conseil communal

**Annexe:** Plan du projet VBI